

9 octobre 2009

Deux initiatives importantes des gestionnaires de réseau de distribution mixtes flamands et d'Eandis :

- services énergétiques supplémentaires pour les administrations locales
- réduction de leur propre empreinte écologique

*Par l'intermédiaire des gestionnaires de réseau de distribution mixtes flamands, Eandis souhaite étendre considérablement et de manière proactive ses activités de support à l'attention des administrations locales. Le 7 octobre 2009, le Conseil d'administration d'Eandis a décidé de présenter ce projet pour approbation aux conseils d'administration des gestionnaires de réseau de distribution mixtes flamands.*

*Les services énergétiques offerts actuellement par Eandis aux administrations locales relèvent des obligations de service public visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie. Parallèlement, Eandis souhaite désormais proposer une aide à la gestion énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public, une assistance aux travaux de maintenance dans les bâtiments, et, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte économique actuel, un financement par tierce partie.*

*« Eandis cherche donc à offrir une solution globale à la problématique de l'énergie pour les administrations des villes, communes et provinces raccordées », affirme Geert Versnick, président du Conseil d'administration d'Eandis.*

## Services énergétiques pour les administrations locales

### **Des besoins croissants, des moyens insuffisants**

Eandis mène aujourd'hui tout un éventail d'actions qui assistent les administrations locales dans leur politique énergétique : scans et audits énergétiques, logiciel de comptabilité énergétique, cahiers des charges types, séances d'information pour les responsables communaux de l'énergie et de l'environnement, primes et prêts sans intérêts pour les investissements respectueux de l'environnement, conseillers URE pour les administrations communales, etc.

Il est précisément ressorti de ces contacts avec les administrations locales que la demande d'un soutien complémentaire est bien réelle. D'une part, les administrations locales souhaitent donner l'exemple par leurs propres actions d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, afin de créer une image positive auprès des particuliers et des entreprises. C'est pourquoi elles recherchent des actions mesurables et visibles. D'autre part, les communes entendent également s'aligner sur la réglementation européenne et flamande en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et d'émission de gaz à effet de serre.

La réalisation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'éclairage public requiert une très grande expertise technique et administrative. Les moyens nécessaires doivent également être disponibles pour suivre la technologie et le marché des installations. Il convient en outre de dégager des personnes et des moyens pour coordonner et superviser les projets : un travail pour des spécialistes qui peuvent se consacrer exclusivement à cette matière.

De plus, le financement constitue souvent un écueil à la réalisation d'investissements d'économie d'énergie. De tels investissements doivent être budgétisés à long terme.



## La nouvelle offre d'Eandis

Les nouveaux services énergétiques peuvent être répartis en trois volets.

### 1. Gestion énergétique des bâtiments

Eandis souhaite apporter son soutien aux administrations locales concernant diverses techniques énergétiques :

- Chauffage, refroidissement et ventilation
- Aération
- Isolation et vitrage haut rendement
- Gestion énergétique (contrôle de la consommation, certificats de prestation énergétique)
- Énergie renouvelable.

Eandis peut, à chaque stade (contrôle, étude préliminaire, étude détaillée, exécution du projet, financement, sensibilisation, suivi), offrir une assistance ou, mieux encore, une solution globale. Eandis prendra à son compte un certain nombre de ces tâches, et veillera pour les autres à l'adjudication des prestations et des matériaux.

### 2. Éclairage public

Eandis propose un *quickscan* aux administrations locales, lequel positionne la consommation d'énergie de l'éclairage public par rapport à des communes analogues. La puissance et la consommation des ampoules sont également analysées, en vue de suggérer des mesures qui peuvent réduire de manière durable la consommation d'énergie.

Eandis permet également de réaliser un plan lumière. Un tel plan prévoit tous les éléments importants pour l'exploitation d'un parc d'éclairage public : économie d'énergie, investissement, exploitation, nuisances lumineuses, etc.

### 3. Produits et services de sensibilisation

Lorsque des investissements interviennent dans des bâtiments, Eandis veillera également à la sensibilisation après l'exécution des travaux. En plus des économies réalisées grâce aux nouveaux matériaux et aux nouvelles installations, un comportement adapté et rationnel des occupants peut entraîner des économies supplémentaires.

Eandis propose également aux administrations locales de calculer l'empreinte écologique et l'émission de carbone de la commune, et les assiste dans la mise sur pied d'un plan de réduction ou de compensation.

## Valeur ajoutée

La nouvelle offre de services d'Eandis et des gestionnaires de réseau de distribution mixtes flamands représentera certainement une valeur ajoutée pour les communes, car celles-ci :

- ne doivent pas adjudger elles-mêmes les travaux et les investissements destinés à réaliser des économies d'énergie (mesures d'économie, matériaux, etc.)
- peuvent faire appel à Eandis en matière d'expertise technique, de support administratif et de coordination de projet
- bénéficient d'une assistance technique indépendante
- peuvent s'acquitter de leurs investissements via un système de financement par tierce partie : Eandis préfinance l'investissement de l'administration locale. Les économies réalisées grâce à l'investissement sont directement à l'avantage de l'administration locale qui, à compter de l'apport du préfinancement, contribue à l'acquittement sur une période maximale de huit ans.

Pour les administrations locales, le plus intéressant est de pouvoir désormais faire appel à Eandis pour une solution globale.

### **Approche phasée**

Eandis opte pour une approche réfléchie et phasée, en veillant à une répartition équilibrée des projets entre les gestionnaires de réseau de distribution et en établissant un ordre de priorité sur la base de l'urgence, du potentiel d'économie et des possibilités de synergie.

À partir de maintenant et jusque fin 2009, les besoins des administrations locales seront analysés de près.

\* \* \*

## **Eandis réduit ses propres émissions de CO2**

À l'horizon 2020 et par rapport à l'année de référence 2008, Eandis entend réduire de 20 % ses émissions de CO<sub>2</sub>, économiser 20 % d'énergie dans ses propres bâtiments et utiliser au moins 20 % d'énergie renouvelable.

L'objectif intermédiaire d'Eandis se situe au niveau de la norme instaurée par l'accord de Kyoto, soit une réduction de 7,5 % d'ici 2012, dont au moins 5 % par des mesures de mobilité et de consommation d'énergie dans ses propres bâtiments.

### **Deux piliers**

Le plan de réduction d'Eandis repose sur deux piliers :

- intégrer durablement l'écologie, parallèlement à l'économie, dans les lignes de politique ;
- avec les collaborateurs, parvenir à une plus grande conscientisation et à un changement durable de comportement.

Certaines mesures de politique peuvent signifier un grand pas en avant en matière d'écologie. D'autres auront des conséquences plus modestes, mais revêtiront une grande valeur symbolique et constitueront une source importante de motivation.

### **Mesure de référence**

Eandis a examiné son empreinte écologique actuelle et, sur cette base, a dressé un plan d'approche pour introduire des mesures de réduction dans tous les segments de l'entreprise. Il ressort de l'analyse que, dans le cadre des activités quotidiennes des services, ce sont principalement les aspects *mobilité et énergie dans les bâtiments propres* qui ont un impact important sur l'empreinte écologique. D'où la nécessité de se concentrer principalement sur ces segments.

### **La mobilité en question**

Pour les trajets domicile-travail, les voitures de leasing et les déplacements de service, Eandis veut réduire le nombre de kilomètres parcourus, et parcourir des kilomètres moins polluants.

Pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, les solutions sont multiples : étendre les bureaux paysagers ou les surfaces de bureau locales, grouper les réunions, décentraliser les lieux de formation, encourager les téléconférences, développer des plates-formes de collaboration sur l'intranet ou encore poser la question du télétravail.

Pour parcourir des kilomètres moins polluants, plusieurs possibilités se présentent également : appliquer le règlement du tiers-payant pour les transports publics, mettre des vélos d'entreprise à disposition, insister sur



la hausse de l'indemnité vélo, favoriser le covoiturage, donner des cours de conduite positive ou encore privilégier un parc automobile plus respectueux de l'environnement.

### L'énergie dans les bâtiments propres

Les implantations d'Eandis ont toutes leurs particularités architecturales et énergétiques. C'est pourquoi plusieurs mesures de réduction sont possibles.

Des **audits énergétiques** menés dans tous les bâtiments ont permis de dresser un plan d'action, dont les premières mesures ont déjà été exécutées et qui sera poursuivi par Eandis dans les années à venir. Ce plan doit permettre de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 12 % d'ici 2012.

Pratiquées parallèlement aux adaptations techniques, des **transformations** fondamentales peuvent entraîner une économie d'énergie maximale dans le contexte économique de chaque bâtiment. Pour réaliser une économie d'énergie de 20 %, il faut investir l'équivalent d'un an de coûts énergétiques. Une telle opération requiert un investissement initial, avec en contrepartie un effet d'amortissement.

Pour les projets de nouvelle construction, Eandis mise sur un **niveau de prestation énergétique** (niveau E) exemplaire. Celui-ci indique à quel point un bâtiment est économe en énergie. Plus le niveau est faible, mieux c'est. Un niveau de prestation énergétique de 100 est courant pour les nouvelles constructions d'espaces de bureau. Pour son projet de nouvelle construction à Erembodegem, Eandis table sur un niveau E de 55.

#### Contact presse Eandis: **Simon Van Wijmeersch**

tél. 09 263 45 54 – gsm 0476 30 10 34

e-mail: [simon.vanwijmeersch@eandis.be](mailto:simon.vanwijmeersch@eandis.be)

[www.eandis.be](http://www.eandis.be)

*Eandis est la société d'exploitation opérant pour les gestionnaires de réseaux de distribution flamands pour l'électricité et le gaz naturel Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgas.*



**Perscontact Eandis:**

**Simon Van Wijmeersch**

tel 09 263 45 54 - gsm 0476 30 10 34

e-mail: [simon.vanwijmeersch@eandis.be](mailto:simon.vanwijmeersch@eandis.be)

[www.eandis.be](http://www.eandis.be)

*Eandis is het bedrijf dat exploitatietaken uitvoert voor de Vlaamse distributienetbeheerders voor elektriciteit en aardgas Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek en Sibelgas.*

